

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Approbation du plan de
financement prévisionnel et de
la convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage entre la ville
de L'Aigle et la CdC concernant
la démolition de l'école La
Ribambelle à La Madeleine**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil avait approuvé, le 15/10/2020, la convention ANRU et son bilan financier prévisionnel et qu'il avait été convenu de présenter et de faire approuver par le Conseil le contenu et le plan de financement de chaque sous-opération.

Le programme inscrit dans la convention ANRU prévoit la démolition de l'école La Ribambelle et la mise à disposition de ce terrain par la ville de L'Aigle à Orne Habitat qui y construira 13 logements sociaux.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- En cours : désignation de la maîtrise d'œuvre de la démolition
- De juillet à septembre 2026 : déménagement des classes à l'école Victor Hugo
- Octobre 2026 : début de la démolition de l'école
- Mars 2027 : libération du foncier pour Orne Habitat
- Avril 2028 : début des travaux de construction des 13 logements Orne Habitat

Bilan financier prévisionnel de l'opération

Sur la base des éléments connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération présente l'équilibre suivant, sur la base du chiffrage au stade « étude de faisabilité » et des niveaux de subventions qui seront sollicitées.

Il est important de rappeler qu'une partie des financements de cette sous-opération ont été inscrits dans la convention, cosignée par les partenaires de l'opération NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) du quartier de La Madeleine.

DEPENSES	en € TTC	Part CDC (TTC)	Montant à refacturer à Ville de L'Aigle - TTC
<i>études et diagnostics</i>	12 000 €	6 000 €	6 000 €
<i>détection réseaux</i>	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Etudes et diagnostics	18 000 €	9 000 €	9 000 €
Concessionnaires	42 000 €	21 000 €	21 000 €
<i>Honoraires SPS</i>	1 512 €	756 €	756 €
<i>Honoraires Maîtrise d'œuvre</i>	14 969 €	7 484 €	7 484 €
<i>Géomètre</i>	4 800 €	2 400 €	2 400 €
<i>Autres honoraires</i>	2 128 €	1 064 €	1 064 €
Honoraires	23 408 €	11 704 €	11 704 €
Conduite d'opération	13 260 €	6 630 €	6 630 €
Estimation travaux	151 200 €	75 600 €	75 600 €
Aléas et révision de prix	30 240 €	15 120 €	15 120 €
Frais divers	2 400 €	1 200 €	1 200 €
TOTAL DEPENSES	280 509 €	140 254 €	140 254 €
RECETTES			
ETAT - Fonds vert	70 127 €	35 064 €	35 064 €
TOTAL subventions	70 127 €	35 064 €	35 064 €
FCTVA			
TOTAL recettes	70 127 €	35 064 €	35 064 €
Autofinancement	210 382 €	105 191 €	105 191 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-062-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de L'Aigle et la CdC

Cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établit les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dans la mesure où il a été convenu une prise en charge de la moitié du coût de cette opération par chacune des collectivités.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant approbation de la convention cadre entre la communauté de communes des Pays de L'Aigle et la ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du Quartier de la Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2022-05-19-116 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 approuvant l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2024-02-15-024 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 approuvant l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Considérant qu'il convient d'approuver le bilan d'opération pour solliciter les subventions et refacturer à la commune de L'Aigle 50 % du coût de cette opération après octroi des subventions ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération de démolition de l'école La Ribambelle dont le montant s'élève à 280 509 € TTC, aléas et révisions de prix compris
- **APPROUVE** la convention, ci-annexée, de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de L'Aigle pour cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour le renouvellement urbain du quartier de la Madeleine à L'Aigle, à lancer la consultation pour les marchés d'études et de travaux de la démolition
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires à la démolition de l'école et à signer les conventions en résultant

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-062-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

VOTE : 43 POUR

3 CONTRE (Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ,
Philippe RONDEL)

3 ABSTENTIONS (Jean-Guy GRANDIN et son pouvoir,
Odile VANDEWALLE)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1 8 FEV. 2026

Publié en ligne le 1 8 FEV. 2026

Certifié exécutoire 1 8 FEV. 2026

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe VAN-HOORNE

